



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fromages

Question écrite n° 4286

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de reconnaissance de l'AOC Morbier. Alors que le Comité national ad hoc pourrait prochainement se prononcer sur cette question, il souhaite de manière générale savoir où en est exactement ce dossier et, en ce qui concerne en particulier la délimitation de l'aire de production de la future AOC Morbier, quelle approche pourrait être privilégiée entre une zone « historique », définie au regard des usages locaux et constants, et une aire départementale.

Texte de la réponse

Le dossier de reconnaissance de l'AOC Morbier est actuellement en cours d'instruction. La procédure d'enquête publique relative à la future aire de production et la consultation publique sur le recensement des utilisateurs du nom « Morbier » situés hors de la zone projetée sont terminées. Le projet d'aire de production qui a été soumis à enquête publique correspond au massif jurassien, berceau d'origine du Morbier. La commission d'enquête examine actuellement les diverses réclamations qui ont été présentées. Le rapport de la commission d'enquête sur la délimitation envisagée et les résultats du recensement sur les utilisateurs du nom « Morbier » situés hors de la zone projetée seront présentés vraisemblablement au comité national des produits laitiers de l'Institut national des appellations d'origine de décembre 1997, qui aura alors à se prononcer sur ce dossier en toute connaissance de cause.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4286

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3239

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4475